



Pack Jardin

- Une remise en état de votre jardin endommagé par la foudre, la grêle, du gibier, ...
- Un remboursement en cas de tempête ou de vol de vos meubles et outils de jardin, barbecue, objets de décoration, ...
- Un montant d'indemnisation augmenté en cas d'assainissement du sol pollué par du mazout

Exclusivité en Belgique, le Pack Jardin est une extension au contrat Incendie Top Habitation : le complément idéal pour les passionnés de leur jardin. Vous qui avez investi beaucoup de temps et d'argent dans votre jardin, vous voulez le protéger au mieux et vous prémunir des circonstances imprévisibles qui peuvent l'endommager.

Les atouts du Pack Jardin

Remise en état du jardin

Si votre jardin est endommagé par un événement couvert dans la Top Habitation (vandalisme, tempête, inondation, ...), ou encore par du gibier, du bétail ou des chevaux, le Pack Jardin rembourse les frais de remise en état de votre jardin jusqu'à 29.110,73 EUR* par sinistre et 582,20 EUR* par plante.

De plus, si un arbre tombe dans le jardin suite à une tempête, les frais d'évacuation sont pris en charge, même si le bâtiment n'est pas endommagé.

Domages de tempête au mobilier extérieur

Votre contrat Incendie assure le contenu de votre habitation ? Dans ce cas, le Pack Jardin vous indemnise jusqu'à 4.657,71 EUR* si une tempête endommage vos meubles de jardin, parasols, barbecues, objets de décoration extérieure ou matériel de jardinage qui se trouvent en plein air ou dans une construction ouverte.

Vol d'objets en plein air

Votre contrat Incendie assure le vol ? Alors, le Pack Jardin couvre jusqu'à 4.657,71 EUR* le vol de plantations ou d'objets décrits ci-dessus, qui se trouvent en plein air ou dans une construction ouverte.

Assainissement du sol pollué

Si le sol de votre jardin est pollué par du mazout de chauffage, le Pack Jardin augmente la limite d'intervention pour les frais d'assainissement du sol, jusqu'à 14.610,52 EUR* ou à 65.225,56 EUR* si vous avez également souscrit la Tous Risques Habitation.

Dégât des eaux causé par une piscine amovible

Si une piscine amovible (non reliée aux installations hydrauliques du bâtiment) se rompt, se fissure ou déborde, et cause un dégât des eaux, le Pack Jardin vous indemnise.

Un excellent rapport qualité / prix / service

Protégez votre précieuse oasis de verdure pour un supplément de seulement 10 % de votre prime relative au bâtiment dans votre Top Habitation (ou 20 % de la prime relative au contenu si vous êtes uniquement assuré pour le contenu de votre habitation).

Et bien sûr, votre principal atout, c'est le conseil de votre courtier ! En tant qu'indépendant, votre courtier est le mieux qualifié pour vous indiquer la meilleure des protections. C'est également votre interlocuteur privilégié en cas de sinistre.

Ce document constitue une information générale sur cette assurance. L'étendue exacte des garanties est décrite dans les conditions générales du Pack Jardin.

Votre plus, c'est votre courtier.

Votre courtier est un **spécialiste** qui maîtrise parfaitement tous les aspects de l'assurance et des placements. Fort d'une solide formation et d'une large expérience, il connaît son métier comme personne.

Votre courtier est un **indépendant** qui collabore avec plusieurs compagnies. Il peut comparer (prix, qualité, service) et vous proposer la solution qui vous convient le mieux.

Votre courtier **habite dans votre région**. Vous le connaissez, il vous connaît, souvent depuis des années. Cela facilite incontestablement le contact et le dialogue.

AG Insurance collabore étroitement avec les courtiers et dispose du réseau de courtiers le plus dense du pays. Il y en a toujours un près de chez vous.

AG Insurance sa – RPM Bruxelles – TVA BE 0404.494.849 – www.aginsurance.be/broker
Bd. E. Jacquain 53, B-1000 Bruxelles – Tél. +32(0)2 664 81 11 – Fax +32(0)2 664 81 50
Editeur Responsable : Nathalie Chevalier

